

sation judiciaire. Et depuis cette époque il a surgi en Bas-Canada un plus grand nombre d'hommes professionnels qui brillèrent avec beaucoup d'éclat.

Alors, en 1857, les populations qui ne parlaient pas la langue française, aimaient cependant nos lois françaises, mais les ignoraient parce qu'elles n'en avaient pas le texte sous les yeux. Il fallait remédier à ce mal. J'ai introduit alors une mesure de manière à ce que les deux textes fussent connus, pour que nos compatriotes qui ne parlent pas notre langue n'ignorassent pas la sagesse et la justice de nos lois qui régissaient alors leurs propriétés et leurs personnes. On a dit aussi que je ne pourrais réussir dans la codification de ces lois. Attendons, les événements ont-ils justifié ces prédictions du moment? En 1858, je devins premier ministre. Quelles furent les principales mesures que j'ai proposées? Ce furent celles de la Confédération et du chemin de fer Intercolonial. Je fus envoyé en Angleterre avec deux de mes collègues pour m'occuper de ces mesures. Nous sommes partis et nous avons alors projeté une constitution qui un jour plus tard devait produire des fruits pour l'Amérique Britannique du Nord. Je puis vous dire en effet que le plan de Québec contient presque toutes les suggestions qui furent faites en 1858.

En 1859, M. le Maire, il fallut remédier à un autre grief, celui de la tenure seigneuriale. Je voulus l'abolir surtout parce qu'elle entravait la prospérité locale de la ville de Montréal, le progrès de la nation. J'introduisis alors mes moyens. Il y eut beaucoup d'excitation, beaucoup de préjugés se soulevèrent, mais aujourd'hui je regrette de ne pouvoir parler en anglais, pour la plus grande satisfaction de ceux qui ne comprennent pas la langue dans laquelle je m'exprime maintenant.

J'ai contribué à introduire plusieurs améliorations dans la loi criminelle. C'est moi qui en 1857 introduisis une mesure pour permettre à la Cour du Banc de la Reine de siéger en révision sur les décisions des Juges de la Cour criminelle. C'est moi qui ai introduit une loi pour la condamnation sommaire des délinquants. C'est moi aussi qui avec l'hon. M. J. A. McDonald, mon collègue, ai fait passer une loi pour la construction des maisons de réforme, et à l'avant dernière session, j'ai fait abolir la peine de mort en certains cas.

Je comprends que vis-à-vis du Haut-Canada, ma position a été plus ou moins bien appréciée, discutée avec plus ou moins d'aigreur. Eh bien, je défie qui que ce soit de prouver que j'ai jamais passé dans une section une loi qui ne fût pas agréée par cette section. J'ai appuyé la mesure de mon collègue l'hon. M. J. A. MacDonald pour le règlement de la grande question des réserves du clergé. Nous, catholiques du Bas-Canada, nous n'aimons point les mesures de spoliation contre l'église qui a droit de prendre part à ces réserves.

J'ai aidé la mesure dont je viens de parler; mais c'était à condition que les titulaires de toutes les dénominations religieuses eussent leurs droits garantis.

J'arrive à une époque plus vivace et d'un intérêt plus vital pour nous. Quand je revins au pouvoir en 1864, nous l'imes une coalition avec l'hon. M. Brown et cette démarche nécessita la Confédération. Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ce sujet, parce que d'autres le feront. Mais vous verrez que c'est le mémoire de 1858 qui a produit le résultat de 1864.

Qui dit confédération dit agrandissement non-seulement pour le Bas-Canada, mais encore pour toute l'Amérique du Nord. Le projet de confédération fut adopté par les Chambres en 1865 et à la dernière session, nous avons fait adopter le projet d'organisation locale; en sorte que nous sommes prêts aujourd'hui à aller en Angleterre pour faire adopter et le projet qui regarde toute la confédération et celui qui nous regarde plus spécialement.

Après avoir parlé de ma carrière politique et constitutionnelle, il m'importe de parler au point de vue catholique, au point de vue protestant et au point de vue de toutes les races.

Et d'abord, comme homme public au point de vue catholique; vous savez tous que je suis catholique et j'aime ma croyance comme étant la meilleure. Mais tout en me proclamant hautement catholique, je crois de mon devoir de respecter la sincérité et les convictions religieuses des autres.

Comme vous le savez, je suis Canadiens-Français, comme un grand nombre de ceux à qui j'ai l'honneur de m'adresser. J'aime ma race par prédilection plus que toutes les autres; comme homme politique et comme citoyen, j'aime aussi les autres. Et je suis heureux de voir, par cette réunion de concitoyens de toutes les races, de toutes les religions, que mes compatriotes m'ont compris.

Je le dis avec plaisir, a dit M. Cartier, j'ai déjà eu l'occasion de proclamer en Parlement que la minorité protestante du Bas-Canada ne devait rien craindre du Parlement local sous la confédération. Ma parole est engagée, et, je le répète, rien ne sera fait qui soit de nature à blesser les principes et les droits de cette minorité. J'en prends à témoin tous les envivés protestants qui m'écoutent. La parole que j'ai donnée se réalisera, parce que c'est la parole d'un homme d'honneur. Je vois ici à mes côtés des militaires distingués dont la devise est: *Mourir pour la patrie*. Quelle doit être la devise de l'homme d'état, si ce n'est: *Tiens ta parole jusqu'à la mort?*

En vous disant que les protestants du Bas-Canada auront toutes les garanties possibles, je dois vous dire aussi que la minorité catholique du Haut-Canada aura les mêmes garanties et je vous en donne ainsi ma parole solennelle: La minorité catholique du Haut-Canada sera protégée comme la minorité protestante du Bas-Canada. Toutes les appréhensions à ce sujet sont aussi vaines que fausses. Ne les écoutez pas, et je vous le dis, tout sera bien.

Si j'ai été un peu long, je le devais à moi-même et à vous; car je dois vous fournir les moyens de réussir dans la tâche ardue et difficile de vous justifier de l'honneur que vous me faites ce soir.

Mes amis, nous avons devant nous une ère de gloire. Nous entrons dans la confédération. Qu'elle ne nous effraie pas. Ce n'est que la réalisation du projet de celui qui mit le premier le pied en Canada: Jacques Cartier. Est-ce que le Bas-Canada voudrait limiter l'influence de la race française aux bornes étroites de notre province? Quand Jacques Cartier toucha Terre-Neuve en 1535, il découvrit aussi une partie du Canada et du Nouveau-Brunswick et il en assura la possession à la France. François Ier, qui réclamait sa part de l'Amérique en vertu du testament d'Adam, insista auprès de Jacques Cartier pour qu'il découvrit